
Motion prise par le Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine le 28 janvier 2020

Le constat est unanime, l'Université et le monde de la recherche traversent une crise réelle.

Face au projet de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), les membres du Conseil scientifique de l'Université de Lorraine tiennent à réaffirmer avec force les principes incontournables pour garantir, dans le cadre du service public de l'ESR, le bon fonctionnement et le rayonnement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les rapports préfigurant le projet LPPR plongent l'ensemble du monde universitaire dans l'inquiétude. Soucieux de préserver une université ouverte à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels, le Conseil scientifique de l'Université de Lorraine réaffirme son attachement aux statuts pérennes des enseignants-chercheurs (Professeurs et Maîtres de conférences), des enseignants et des chercheurs et s'oppose au développement de toutes les formes de contractualisation. Il réaffirme la nécessité de trouver les moyens pérennes pour permettre la création de postes de titulaires (pour les EC et les BIATSS) et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels (titulaires et non-titulaires). Il affirme encore sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation.

Il appelle à augmenter significativement les dotations annuelles des unités de recherche, plutôt que de penser la recherche à partir d'un système uniquement basé sur des appels à projets compétitifs.

22 pour, 1 contre
